

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 septembre 2020

Tous les membres sont présents sauf Gilles JEANNIN, Daniel LIOCHON, Nicolas BOUTHIER, excusés

M. JEANNIN donne pouvoir à Louis MERCIER

M BOUTHIER donne pouvoir à Mme Hélène BLONDEAU.

Mme GRANDCLAUDE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil l'ajout de deux points à l'ordre du jour : ajustements de crédits et RPQS : Accepté à l'unanimité.

EXTENSION ELECTRIQUE : Une extension du réseau électrique est nécessaire afin d'alimenter la parcelle C247. Les acquéreurs de cette parcelle s'engagent à financer les travaux correspondants la part restant à charge après participation du SYDESL .

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation financière des acquéreurs pour la somme de 3240€ HT.

DISSIMULATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.

► **BOIS DERRIERE ET GRAND SERVIGNY**

La commune adhère au principe de mutualisation du produit de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages de télécommunications.

Le montant définitif de la participation communale est de 5706.43€ étalé sur 5 ans: soit jusqu'en 2024: 1141.29€ PAR AN de 2020 à 2023 et 1141.27€ en 2024 (Bois Derrière)

Et 17580.77€ étalé: soit 3516.15€ PAR An de 2020 à 2023 et 3516.17€ en 2024 (GRAND SERVIGNY)

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Accepte l'échéancier proposé à l'unanimité.

COUPES DE BOIS :

1 – APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes réglées) :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
6	2,68 ha	Amélioration de conversion et sanitaire frêne
28	6,33 ha	Amélioration de conversion

2 – SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
117	1,50 ha	amélioration	3 ans	Taillis inexploitable
121	1,48 ha	amélioration	3 ans	Taillis inexploitable
122	1,70 ha	amélioration	3 ans	Taillis inexploitable

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

Le Conseil Municipal

FIXE le volume maximal estimé des portions à 30 stères ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2022
- Vidange du taillis et des petites futaies : 30/10/2022
- Façonnage et vidange des houppiers : 30/10/2022

**Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

QUATRIÈMEMENT

ACCEPTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

SERVITUDE ROUTE DE CHATENOY La question est ajournée en attente d'informations supplémentaires.

VENTE DE TERRAINS GRAND SERVIGNY Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 novembre 2019 proposant l'ouverture à la vente de 8 lots issus de la parcelle B767, dit que les 4 premiers lots ont trouvé acquéreurs.

Demande au Conseil de se prononcer sur les 4 autres lots.

Le Conseil, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, 2 CONTRE accepte la mise à la vente des 4 derniers lots, fixe le prix à 25 euros du m2 et autorise le maire à signer tout document concernant la vente.

ETUDE DE SOL : L'article 68 de la loi ELAN rend obligatoire la réalisation d'une étude de sol dans le cadre de la vente de terrains. La commune doit procéder à cette étude dans le cadre de la vente des lots de parcelle B767.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise à consulter des entreprises et à passer commande.

BAUX DE CHASSE Monsieur le Maire expose au conseil que suite au renouvellement du conseil municipal il est nécessaire de revoir les baux de chasse ainsi que les fermages en cours.

Après en avoir délibéré par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE , le conseil , décide d'augmenter le prix des baux de chasse pour les deux sociétés de chasse de la Commune ; le prix de l'hectare passera de 1.36€ à 2 euros compte tenu du fait que les tarifs n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les baux de chasse pour une durée de trois ans.

FERMAGES Monsieur le Maire rappelle les fermages en cours.

PARCELLE C62 : PIOCHY: 100 euros variable selon valeur des fermages (préfecture)

PARCELLE C295-708: MEUROT:85 euros variable selon valeur fermages

Le Conseil,

Après en avoir délibéré décide de reconduire à l'identique les fermages pour une durée de 9 ans. Validé à l'unanimité.

SUPPLEANTS DELEGUES SIVOS : le syndicat à vocation scolaire (SIVOS) par ses statuts prévoit la désignation de deux suppléants ;

Après en avoir délibéré, le conseil nomme Mmes BONNE Claudine et PHILIPPE Karine suppléantes. Validé à l'unanimité.

AJUSTEMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de procéder à des ajustements de crédits sur le budget assainissement

Le Conseil approuve à l'unanimité les ajustements suivants :

Article 61523 : -1€

Article 66112 : +1€

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS)

Le Maire rappelle au conseil l'obligation faite aux communes de publier le RPQS conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Rappelle les données pour l'exercice 2019 SYSTÈME: GRAND SERVIGNY: lagunage naturel :mise en service le 07/08/2008

ENCAISSE EN 2019 : 18180€ pour 11256m3 d'eau consommée dont 4110€ de part fixe et 1688€ de modernisation de réseau.

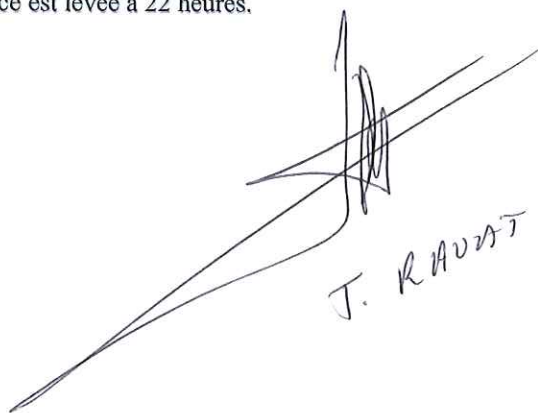
Rappel du tarif: 1.10€ du m3 d'eau consommée-30€ de part fixe et 0.155€ de redevance modernisation

Le Conseil, à l'unanimité approuve le rapport.

QUESTIONS DIVERSES :

- POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE, EFFECTIFS
- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS (Ecole, cimetière)
- JOURNEES DU PATRIMOINE : 19 et 20 septembre : l'Eglise sera ouverte de 10h à 17h30.
- POINT SUR LA BIBLIOTHEQUE
- POINT SUR LES NUMEROS DE RUES : en vue de mettre à jour la liste des adresses des habitants de la commune.
 - Organisation d'essais de voiture (rallye, voitures de compétition).
 - Commission communication : réflexion sur l'information communale
 - Rapport sur la désignation des membres de la CDID
 - Point sur les manifestations

La séance est levée à 22 heures.



J. RAVAT